



Organisateur du Rallye du Pays de DIEPPE

REGLEMENTATION DES ACCREDITATIONS PRESSE

RALLYE DU PAYS DE DIEPPE 2010

Vendredi 14, Samedi 15 et Dimanche 16 mai 2010



OPEL

Auchan



ParuVendu



1 - Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande. (avant la date indiquée ci-dessous)

2 - Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part du Rédacteur en chef ou de la direction du média. (tamponnée par celle-ci)

3 - Les journalistes "free lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs)

4 - La signature de ce formulaire implique que **le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité** durant le 38ème Rallye du Pays de Dieppe. De ce fait, il est déchargé de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.

5 - L'organisateur délivrera au maximum une plaque "Presse" voiture et deux accreditifs par demande, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne.

Exception à cette règle sera faite pour les équipes de télévision et de radio (**joindre à la demande la liste des personnes à accréditer avec leurs fonctions respectives**)

6 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. **Les demandes parvenues après le mardi 11 mai 2010 ne seront pas prises en considération.**

7 - Les plaques "Presse" pour voitures, les laissez-passer, et chasubles presse (**contre caution**) seront distribués aux vérifications administratives et techniques qui ont lieu à la concession OPEL de Dieppe: le Vendredi 14 mai de 17h à 19h et le Samedi 15 mai à partir de 9h au PC Presse.

8 - Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération, sans préavis.

9 - **Le détenteur de l'accréditation presse s'engage à envoyer un exemplaire du journal pour lequel il travaille ou une copie du reportage vidéo ou audio ou photo relatif à l'épreuve.**

10 - **Chasuble** : Le port de la chasuble est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.



Maison des sports - 17 rue Montigny • 76200 DIEPPE
Tél. 0 964 269 300 • Fax 02 35 83 23 05 • Mail : diepperallye@gmail.com
Siret 494 662 349 00013 - APE 926C



Organisateur du Rallye du Pays de DIEPPE



PUBLICATION / AGENCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : FAX :

MAIL :

REDACTEUR EN CHEF :

PQN PQR HEBDO MENSUEL AUTRE

PRENOM : NOM :

TELEPHONE : FAX :

MOBILE :

MAIL :

N° Carte de Presse :

N° Carte Accréditation Presse FIA/FFSA :

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement des accréditations presses.

Date : Signature :

Cachet de l'Agence

A retourner à Dieppe-Rallye avant le 11 mai 2010